

Délibération 2026/43

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis BOUISSON, Maire.

Date de la convocation : 07/09/2026

Membres :

- | | |
|--------------------|----------------|
| - En exercice : 15 | Pour : 15 |
| - Présents : 11 | Contre : 0 |
| - Votants : 15 | Abstention : 0 |

Présents :

Mesdames Françoise BERTHO, , Chantal MASSENOT, Geneviève NOBLET, Sylvie SUREAU, Kelly TAMBOURAN et Messieurs Alexis BOURSE, Christophe GERVOT, Lionel MORICE, Arnaud RIALLAND, Jordan RICHEUX.

Pouvoirs :

Eric WINCKELMULLER à Alexis BOURSE
Valérie PERRON à Christophe GERVOT
Stéphanie FÉRIOT à Kelly TAMBOURAN
Marylène BIZEUL à Chantal MASSENOT

Secrétaire de séance : Sylvie SUREAU

Objet : *Dédommagement 2026 - Piégeurs de ragondins*

Afin de dédommager les deux piégeurs de ragondins qui ont été sollicités par la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, comme les années précédentes, de financer leur permis de chasse, soit 139 € chacun.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à leur verser chacun la somme de 139 €, soit un coût pour la commune de 278 €.

Le Maire,
Régis BOUISSON



Certifié Exécutoire :

- Transmis en Préfecture le
- Notifié le

Fait à Camoël, le
Le Maire,